

COMMUNE DE SAINT MELAINE SUR AUBANCE**COMPTES RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL****LUNDI 21 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le lundi 21 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison du Temps Libre, en session ordinaire, sous la présidence de Dominique **FOREST**, Maire.

Étaient présents : Mesdames **ASSANI** Anita, **BARREAU** Dany, **CLÉMOT** Isabelle, **DESLANDES** Véronique, **DUCOS** Véronique, **LE TENNIER** Valérie (arrivée à 20h10), **LODI** Aude, **OURY** Cécile, Messieurs **BINET** Patrice, **BLOT** Michel, **CAYE** François-Guillaume, **COUÉ** Philippe, **DELEPIERRE** Laurent, **DULONG** Jean-Jacques, **FOREST** Dominique, **PERRAULT** Jérôme.

Absents excusés : Mme **BRÉBION** Jeanne-Marie, M. **KÉRÉBEL** Philippe.

Absent : M. **DAVINROY** Gérard.

Convocation du 15 décembre 2020	Date d'affichage : sous huitaine
Nombre de conseillers en exercice : 19	Secrétaire de séance : COUÉ Philippe
Nombre de conseillers présents : 16	Nombre de procurations : 2

Procurations : Jeanne-Marie **BRÉBION** à Valérie **LE TENNIER**,
Philippe **KÉRÉBEL** à Jean-Jacques **DULONG**.

2020-90**Dénomination des voies dans le cadre du plan d'adressage**

Le Maire, rappelle à l'assemblée

Conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la Commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

De plus, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, le déploiement de la fibre optique, d'identifier clairement les adresses des bâtiments.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

Accusé de réception en préfecture
049-214903080-20201221-CONS-2020-90-DE
Date de télétransmission : 05/01/2021
Date de réception préfecture : 05/01/2021



Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- ✚ d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✚ d'ADOPTER les dénominations suivantes (conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération) :

NOUVELLE DENOMINATION		CARACTERISATION DE LA DENOMINATION	NUMERO DE PLAN ANNEXE
Type de voie	Nom de la voie		
Allée	du Stade	Création	1
Route	de Juigné sur Loire	Création	1
Route	de Treillebois	Création	1
Impasse	de Treillebois	Création	1
Route	de Mûrs-Grigné	Création	1

Pour copie conforme,
Le Maire,

Dominique FOREST



Accusé de réception en préfecture
049-214903080-20201221-CONS-2020-90-DE
Date de télétransmission : 05/01/2021
Date de réception préfecture : 05/01/2021



